

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Régie personnalisée de La Vapeur - Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 « scène de musiques actuelles » à conclure entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et La Vapeur – Fonctionnement 2020 – Subvention de la Ville

Madame Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal a décidé la création d'un établissement public local sous la forme d'une régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, pour assurer la gestion de La Vapeur.

En tant que titulaire du label « scène de musiques actuelles », il est proposé de conclure avec La Vapeur et ses autres partenaires publics (État, Région Bourgogne Franche-Comté) la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 pour accompagner la mise œuvre de son projet artistique et culturel et définir les modalités de son évaluation.

La Vapeur s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre de ce projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration (annexe I).

Les partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général de La Vapeur - conformément au budget prévisionnel établie en annexe II - et à la réalisation du projet artistique et culturel, qui se décline sur les trois volets suivants :

- activité de diffusion consolidée par les travaux d'extension depuis la réouverture le 7 février 2018 ;

- action artistique à travers l'accompagnement des pratiques musicales professionnelles ou amateurs (accès à la scène des groupes locaux et régionaux, ateliers, formations et rencontres professionnelles) ;

- médiation culturelle et éducation artistique et culturelle via des ateliers de pratiques et les interventions éducatives sur le temps scolaire au profit des écoles dijonnaises et la mise en œuvre de projets auprès de publics empêchés, en situation de handicap ou dits éloignés de la culture.

Il est proposé d'apporter pour l'année 2020 une subvention concourant à financer le fonctionnement de La Vapeur pour un montant de 750 465 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 « scène de musiques actuelles » et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - décider d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 465 € à la régie personnalisée de La Vapeur au titre de l'année 2020 ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ